

CHARTRE DE L'ÉCOLE

POURQUOI CETTE ÉCOLE ?

Le but de notre école est d'accueillir des enfants qui rencontrent des difficultés scolaires liées à leur environnement ou à leurs capacités d'apprentissage pour leur permettre de poursuivre leur formation via un encadrement personnalisé. Les enseignants ont donc cette possibilité d'accompagnement par le biais de cette école à effectif restreint. Le travail de notre école vise à compléter et soutenir le travail effectué dans l'enseignement public, en vue d'une réintégration future.

NOS VALEURS

Nous souhaitons accompagner les enfants qui nous sont confiés vers un projet professionnel qui leur correspondra au mieux, sans recherche d'élitisme, tout en leur transmettant des valeurs chrétiennes inspirées par la Bible telles que la bienveillance, le respect de l'autre, le don de soi ...

NOTRE ORIENTATION PÉDAGOGIQUE

Les élèves accueillis suivent le programme de l'Éducation Nationale si leur niveau le leur permet. Il sera possible d'envisager par la suite un départ ou un retour vers un établissement classique en fonction de la progression de l'élève et des souhaits de la famille.

Si un élève présente des difficultés pour suivre le programme proposé, un programme adapté sera mis en place par l'équipe enseignante en s'adaptant aux besoins de l'élève.

ENCADREMENT

La direction est responsable de l'orientation pédagogique devant le Conseil d'Administration, en cohérence avec la charte. Elle décide du bien-fondé de l'accueil des élèves au moment de la demande d'admission et des modalités de leur scolarisation. Elle a également autorité pour faire respecter le règlement intérieur. Les enseignants et bénévoles agissent dans l'établissement sous son autorité.

L'ASPECT FINANCIER

Le coût d'une scolarité pour l'Éducation Nationale en France s'élève en moyenne à 7110 €¹ par an et par élève. Le fonctionnement d'une école indépendante permet de diminuer considérablement ce coût, notamment par le statut de bénévolat que revêtent la plupart des intervenants de l'école. Cependant, ne disposant d'aucune subvention de l'État, nous comptons sur diverses sources de financement comprenant entre autres des frais de scolarité et des dons. Les frais de scolarité sont fixés à 150 € par mois d'école, soit 1500 € pour l'année scolaire². Dans le cas où les parents doivent inscrire leur enfant à certains cours du CNED (cf. projet pédagogique) et que cette inscription s'avère payante, ce coût sera déduit des frais de scolarité mensuels de l'école. Si une famille ne paie pas les frais de scolarisation et ne répond pas aux sollicitations de la trésorière de l'association, celle-ci pourra radier l'élève de l'école un mois après un avertissement par recommandé.

¹ Selon le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (education.gouv.fr).

² Les apprentis du CFA ne sont pas concernés par ces frais.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire décente, adaptée à la vie scolaire, à la saison et à leur âge. L'hygiène corporelle et la propreté vestimentaire sont également des points de vigilance pour toute personne présente dans l'école. La direction a autorité pour statuer sur ces différents points.

Les élèves doivent être dans une attitude d'engagement, de respect et de responsabilité en raison du cadre offert par l'école et de l'orientation pédagogique de cette dernière.

ENGAGEMENT DES PARENTS

_____ s'engagent pour le bien de leur(s) enfant(s) à respecter la charte de l'école et à collaborer étroitement avec le corps professoral.

À Anduze, le ___/___/_____

Signatures :